

Supplément d'âge annuel – Recommandations du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

1. Le contexte

Dans le cadre du transfert des allocations familiales dans le giron de la Wallonie, différents acteurs ont eu l'occasion de s'exprimer concernant l'avenir des suppléments d'âge annuel.

Comme Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, nous souhaitons contribuer à la réflexion à partir des personnes qui vivent l'appauvrissement, la pauvreté, la pauvreté durable, avec une volonté de renforcer la dimension de réduction des inégalités au sein de l'ensemble des dispositifs publics. Il nous semble en effet essentiel, à l'occasion du transfert de compétences et dans le lien avec l'engagement fort du gouvernement wallon à lutter contre la pauvreté, que le nouveau modèle puisse renforcer la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté à travers le futur dispositif des allocations familiales.

Si celles-ci n'ont pas pour vocation de palier à des politiques publiques actuelles inadéquates en matière de revenus, de pertes d'emplois, d'exclusions d'une série de politiques solidaires (chômage), de non-gratuité scolaire, etc., les allocations familiales doivent toutefois offrir l'opportunité aux parents d'offrir un contexte de vie le plus digne possible à leurs enfants. Pour beaucoup de ménages sans ou avec emploi, il s'agit d'un défi annuel, mensuel et quotidien qui n'a rien à voir avec un long fleuve tranquille.

Lors de leur mise en place, si les allocations avaient pour objet central de booster la natalité, elles avaient déjà également pour objectif de réduire la pauvreté. Choix louable mais dont on connaît les limites en termes de moyens consentis dans l'organisation de l'atteinte de ce second objectif. Des années plus tard, le fait de booster la natalité n'est plus à l'ordre du jour, par contre, l'ensemble des acteurs de la société reconnaissent un appauvrissement structurel des ménages et donc des enfants et des jeunes. Pour la première fois depuis l'après-guerre les jeunes vivent moins bien que leurs parents.

Dans un tel contexte, chaque euro compte, chaque manière de l'attribuer et chaque moment dans l'année également. Ceci singulièrement dans les familles qui vivent sous le seuil de pauvreté, au seuil de pauvreté, ou en flux tendu sans épargne... soit une très grande partie de la population aujourd'hui.

Par ailleurs, il nous semble que la réflexion sur les différents aspects liés aux allocations familiales mérite une attention forte pour chaque décision, et ce en étudiant les dispositifs à partir des populations les plus faibles pour être certain qu'en tout cas le dispositif ne leur échappe pas ou soit moins intéressant que celui qu'elles connaissent aujourd'hui, en veillant à ne pas régler un problème budgétaire sur le dos des ménages les plus faibles, et en évitant l'effet Matthieu¹. Ce risque nous semble particulièrement réel concernant le « supplément d'âge annuel ».

¹ L'effet Matthieu (Matthew Effect) désigne, de manière très générale, les mécanismes par lesquels les plus favorisés tendent à accroître leur avantage sur les autres. Cette appellation fait référence à une phrase de l'évangile selon saint Matthieu : « Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a. » 1. Le terme est dû au sociologue américain Robert K. Merton. Celui-ci, dans un article publié en 1968, cherchait à montrer comment les scientifiques et les universités les plus reconnus tendaient à entretenir leur domination sur le monde de la

Enfin, alors que le Gouvernement wallon porte et concrétise un premier Plan wallon de lutte contre la pauvreté, celui-ci ne dispose que des très peu de leviers pour agir sur le budget des ménages. En-dehors d'évolutions au plan fiscal, seules les allocations familiales le permettent. Il est donc essentiel de réfléchir à un dispositif qui aille dans ce sens, que les jalons de la mise en œuvre offrent une telle perspective immédiatement dans l'enveloppe fermée, mais également dans l'hypothèse d'une enveloppe plus ouverte appelée des vœux du RWLP à terme.

Pour poser la réflexion du RWLP et les propositions qui en découleront concernant le « supplément d'âge », rappelons quelques arguments² développés par des acteurs favorables à la suppression et au lissage du supplément d'âge annuel :

- Maintenir l'enveloppe des futures allocations familiales au même niveau ;
- Un montant mensuel qui intégrerait ce supplément et donc ne pénaliserait pas les familles au niveau des montants globaux perçus ;
- Une répartition annuelle qui évite la perte du supplément annuel en cas de restitution des allocations familiales perçues indument au mois d'août ;
- La simplification : il existe déjà une majoration des montants mensuels sur base de l'âge.

2. Présentons ensuite la synthèse des réactions de familles témoins du vécu/militantes au RWLP qui ont souhaité s'exprimer concernant l'éventuelle suppression et le lissage du supplément d'âge annuel.

Remarques préalables importantes :

- Parmi les parents ayant participé à cette réflexion et aux propositions qui en découlent, certains travaillent, d'autres non, certains vivent en couple, d'autres ont construit une famille recomposée, d'autres enfin sont en situation de monoparentalité. Leurs familles vivent toutes dans le trop peu et éprouvent des difficultés à joindre les deux bouts, annuellement, mensuellement, quotidiennement, et de façon aigüe à certains moments de l'année.
- Nous tenons également à rappeler, comme les témoignages l'ont souligné lors de la rencontre avec le Ministre Prévot au RWLP le 29/08/2016, que pour les familles vivant l'appauvrissement, la pauvreté et la pauvreté durable³, les allocations familiales font intégralement partie du budget du ménage. Cette réalité concerne également une part importante des travailleurs et de la classe moyenne⁴.

2.1. La rentrée scolaire

Les parents expliquent que le supplément d'âge annuel n'est actuellement déjà pas élevé au regard des frais encourus pour les enfants à cette période de l'année et singulièrement en lien avec les frais scolaires. Il a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une diminution des montants de base en 2014. Toutefois, il reste plus qu'utile. Il tombe en effet juste avant la rentrée scolaire et les dépenses qu'elle implique.

recherche. D'autres chercheurs ont par la suite réutilisé la formule d'effet Matthieu dans d'autres contextes, notamment dans des études montrant pourquoi, lors d'un processus d'apprentissage, les meilleurs tendent à accroître leur avance.

² Arguments portés à notre connaissance. Cette liste ne se prétend donc pas exhaustive.

³ Voir à cet égard les mécanismes d'appauvrissement et de non accès aux richesses : <http://www.rwlp.be/index.php/action-politique/lutte-contre-la-stigmatisation>

⁴ *Utilisation des Allocations familiales*. Famifed, 13/04/2016, p.18 et suivantes.

Si les dépenses scolaires sont présentes toute l'année, le pic se situe indéniablement au mois de septembre. Il s'agit particulièrement du matériel scolaire, des abonnements, d'achat et prêts de livres, de chaussures, éventuellement de lunettes, etc.

Quelques témoignages :

- ✓ Une maman utilise l'allocation annuelle d'âge pour acheter le matériel scolaire (cahiers, fardes, etc.) pour 4 enfants. Cela ne suffit pas du tout mais, les 193 euros de supplément aident bien.
- ✓ Une autre maman fait face à des dépenses très importantes à la rentrée. Son fils, inscrit dans une école d'hôtellerie doit en effet acheter tout l'équipement. Même si la solidarité joue et qu'une partie du matériel est acheté d'occasion, il reste des montants importants à déboursier avant d'assister aux cours. Le matériel de cuisine lui revient à 109,4 euros, les tenues de cuisine et de salle à 211 euros, l'abonnement annuel de train à 633,07 euros. Sans compter l'obligation de passer chez le coiffeur, de disposer de chaussure noire.
- ✓ Alors qu'une maman vient de régler 380 euros d'achats de livres en procure, après avoir dû régler un impayé de frais scolaire de l'année précédente de 140 euros sans quoi les 2 enfants n'auront pas les livres de cette année, dès le 2 septembre un des enfant est rentré de l'école avec deux demandes de paiements : 250 euros pour un voyage en France ou 750 euros pour le voyage en Grèce ou 0 euro si l'enfant ne va ni à l'un ni à l'autre !!..., et 25 euros pour les activités socioculturelles de l'année.
- ✓ Egalement dès le lendemain de la rentrée, une maman dont le fils entre en 6^{ème} année primaire a reçu une note de 580 euros pour un voyage en Suisse. Outre le coût du voyage, cette maman nous dit son inquiétude déjà par rapport à l'équipement, aux vêtements chauds, etc.
- ✓ Le service de la procure d'une école secondaire propose trois « qualités » de livres : des livres neufs, des livres usagers (dits moyens), des livres abîmés (dits vieux), ceci à 3 tarifs différents. La maman nous explique qu'elle a décidé de prendre les livres usagers (dits moyens) pour marginaliser le moins possible ses enfants et ce pour un prix de 190 euros par enfant. La personne responsable de la procure ajoute : si vous vous organisiez mieux, vous seriez venue plus tôt et auriez eu les plus beaux des moyens !
- ✓ Une maman explique que pour sa petite fille qui vient d'entrer en 1^{ère} maternelle, elle vient de devoir verser une provision de 60 euros pour des frais d'activités diverses. Sur le courrier il est indiqué que cela peut conduire à un solde positif ou négatif en cours d'année en fonction des dépenses engagées par l'école. Ceci étant indépendant des frais de garderie, de repas.
- ✓ Tous les parents témoignent du fait que le supplément d'âge annuel est très important à ce moment-là de l'année, même s'il représente un montant trop bas. Il serait bien plus utile s'il était significativement plus élevé.
- ✓ La rentrée scolaire arrive immédiatement après la longue période de vacances scolaires durant laquelle il arrive que des parents aient fait des frais plus importants pour des plaines de jeux, stages et autres moments de détente avec leurs enfants. Et ceci le plus souvent en cherchant à aller vers les activités les moins coûteuses. Septembre n'arrive donc pas nécessairement dans un moment facile au niveau du budget familial. Il va sans dire que

d'autres familles n'auront pu offrir quelques activités à leurs enfants pendant l'été et auront également des difficultés à affronter le rentrée scolaire.

- ✓ Les parents nous disent aussi le fait qu'une rentrée scolaire est coûteuse au niveau des frais réclamés directement par l'école, mais également s'il s'agit de permettre aux enfants de s'y présenter avec dignité et un certain confort (chaussures, lunettes, veste, s'il faut les conduire en voiture que celle-ci soit en ordre de marche (assurance, pouvoir remplir le réservoir), les abonnements scolaires, etc.)
- ✓ Enfin, une agence immobilière sociale a étudié la raison d'une augmentation du problème de paiement des loyers en septembre. La raison principale repose sur la confrontation entre les frais de rentrées scolaires et les frais fixes mensuels. Les parents prennent un risque sur le loyer, qu'ils chercheront le plus souvent à régulariser par la suite, pour donner la priorité aux frais de rentrée scolaire.

2.2. Lisser et épargner ?

Pour beaucoup de familles investies au sein du RWLP, la vie est un flux tendu permanent lorsque ce flux existe, car malheureusement pour d'autres elle est un combat dans la survie, la débrouille, la souffrance de la pauvreté durable. Les parents témoignent des difficultés qu'ils éprouvent à subvenir aux dépenses annuelles (quand il est possible de se projeter), mensuelles, quotidiennes de plus en plus souvent. Ils sont très souvent amenés à se priver pour éviter les privations à leurs enfants⁵.

Dans ces conditions, que se passerait-il si la prime annuelle était répartie sur l'ensemble de l'année ?

Pour les parents, le montant supplémentaire perçu mensuellement ne pourrait pas faire l'objet d'une épargne. Une maman explique par exemple que quand elle arrive à mettre un peu d'argent de côté, à la moindre tuile, elle doit utiliser ses économies. Par tuile, elle entend par exemple une veste d'enfant déchirée, un enfant qui doit porter une paire de lunettes, le pot d'échappement défectueux d'une voiture, voir la facture d'électricité augmenter suite à l'augmentation de TVA, devoir déménager, constituer une garantie locative, avoir un enfant à qui on détecte une scoliose et se dire qu'il lui faudrait des semelles ou juste un matelas correct, le chauffage qui tombe en panne et une pièce à changer, etc., etc... bref, la vie.

Ils ne voient pas non plus comment acheter par exemple le matériel scolaire petit à petit, en faisant des réserves pour l'année suivante. Les familles utilisent toutes leurs ressources pour assurer les besoins de base pour elles et leurs enfants au fil des jours, au fil des mois.

Pour rappel, 38% des ménages wallons sont dans l'impossibilité de faire face à une dépense imprévue de 1000 euros⁶, soit n'ont pas d'épargne. Ce chiffre issu de l'étude sur la déprivation matérielle constitue la base de la construction du Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

L'étude de Famifed le confirme. Pour les familles gagnant moins de 1000 euros par mois, seuls 3,38% d'entre elles arrivent à épargner les allocations familiales. Ce pourcentage passe à 4,96 pour les familles gagnant entre 2500 et 3000 euros et à 12,49 pour les revenus situés entre 3000 et 5000 euros. L'épargne sur les allocations familiales concerne donc une partie extrêmement réduite des ménages à bas revenus et de la petite classe moyenne.

⁵ Voir la note d'Anne-Catherine Guio sur les privations que les parents supportent pour préserver leurs enfants.

⁶ A-C Guio, C. Mahy, *Regard sur la Pauvreté et les Inégalités en Wallonie*. WP 16, IWEPS, 2013, p.11.

En conclusion, un éventuel discours autour des montants mensuels plus élevés et l'« évidence » de l'épargne risqueraient de stigmatiser davantage les nombreuses familles vivant dans l'impossibilité d'épargner et de la sorte conduire à des ruptures de relations entre les services et les familles. L'effort devrait venir de ceux qui sont déjà en situation d'efforts permanents. Si la somme perçue en août ne règle pas tout et est trop basse, elle est toutefois attendue et contribue à réduire le stress de cette période de l'année. En effet, si pour une partie des ménages la rentrée scolaire est une belle aventure, pour d'autre elle devient le parcours du combattant immédiatement pour ces raisons budgétaires, le stress, la peur de la stigmatisation renforcée, les risques d'énerverment intrafamiliaux... sans compter que ce sont parfois les sommes nécessaires à un traitement de santé important d'un parent qui sont absorbées par la rentrée scolaire.

Par ailleurs, le choc d'une grosse somme à déboursier fait référence à deux raisons principales dans l'année : la rentrée scolaire et le voyage scolaire. La première est inévitable, la seconde tombe immédiatement en termes d'information, comme en couperet, dans la foulée de la rentrée. L'idée de devoir solutionner la seconde suffit à stresser les familles qui sont dès lors très contentes d'être aidées en une fois pour la première.

On le voit tout cela se joue dans un mouchoir de poche durant toute l'année de toute façon : car les aides sont trop faibles, les projets pédagogiques (lien avec les voyages scolaires) sont équivoques mais pratiqués avec encore beaucoup trop peu de discernement, et la non-gratuité scolaire est un problème. Les parents, parents à deux, en familles recomposées, monoparents doivent affronter cela... ils n'ont pas le choix. C'est la raison pour laquelle le RWLP pense que les parents doivent être mis dans les conditions maximales de bien vivre le fait d'offrir des conditions de vie digne à leurs enfants, notamment grâce à cette aide unique accordée en août.

La technique du lissage est toujours favorable à la classe moyenne qui dispose de latitude financière (épargne), de recul sur plusieurs mois pour gérer sa vie (parce que le confort de la vie le permet), donc d'une sérénité liée aux conditions d'existence qui permet de gérer à moyen terme. Ce n'est pas le cas des familles dans la grande pauvreté, des familles pauvres, ni même aujourd'hui de la masse des ménages (qu'ils travaillent ou pas) qui vivent le flux tendu. Il faut donc éviter de provoquer cet effet Matthieu de plus, et également éviter d'organiser ce supplément d'âge en fonction d'un équilibre budgétaire à trouver sur l'ensemble du dispositif des allocations familiales. Il serait totalement regrettable que cela se règle sur le compte des familles qui sont le plus en difficulté.

3. Recommandations du RWLP

Comme les personnes en témoignent, le caractère annuel du supplément d'âge rencontre des besoins particuliers :

- Ce versement unique intervient à un moment de dépenses importantes (en quantité mais aussi en souhait de bien faire pour leurs enfants face à l'école) pour les familles, en l'occurrence, la rentrée scolaire ;
- Ce versement unique arrive après une période tendue que sont les vacances qui ne sont pas simples à traverser dans des familles où le budget loisirs est nul voire quasi nul⁷ ;
- Ce versement unique « apparaît comme une épargne, une réserve constituée par un tiers », qui en se débloquant chaque année à la même période, permet de consacrer une somme non négligeable en faveur des enfants. Il ne s'agit pas pour les parents de se

⁷ Cfr. l'action développée avec la Fédération des gîtes de Wallonie et le RWLP pour donner l'occasion à des familles qui ne partent jamais en vacances de pouvoir le faire. Elles sont très nombreuses à n'avoir jamais été en vacances.

décharger sur l'Etat, mais vous l'aurez compris de bénéficier d'une organisation-soutien lorsque tout dans la vie est compliqué à gérer dans le quotidien.

- Si la simplification administrative est importante pour permettre aux ménages wallons d'accéder à différents droits, et si la réduction du non-recours également (un des points du Plan wallon de lutte contre la pauvreté), la simplification de sens et d'usage de ressources accordées par l'état doit l'être aussi. Inutile donc d'ajouter de la pression sur les ménages en leur demandant de devenir les épargnants d'une somme très/trop petite mensuellement, au risque d'amplifier une culpabilisation déjà bien présente de leur incapacité éventuelle à savoir constituer cette épargne eux-mêmes. Il est facile d'épargner pour celui qui ne doit pas se passer de tout, tout le temps, et singulièrement pour celui qui ne doit pas toujours dire « non » à ses enfants. Il est particulièrement difficile d'épargner lorsque le petit plus représente à peine un appoint du quotidien, pour terminer la semaine ou le mois.

Par ailleurs, même dans un système dans lequel l'école serait entièrement gratuite (est gratuite parfois même si trop rarement, puisque quelques écoles relèvent ce défi en le travaillant dans le cadre d'un projet d'école et d'un point de vue de société), la rentrée scolaire impose des dépenses supplémentaires pour les familles⁸. Par exemple, les parents sont amenés à racheter des chaussures pour les enfants, de régler un problème de vue, d'avoir un véhicule en ordre de marche, etc. Tout cela pour l'intérêt et le bien-être des enfants, et donc pour assumer leur fonction parentale de façon correcte.

Le RWLP pense donc que la suppression et le lissage de l'allocation d'âge annuel constitue un risque accru d'appauvrissement pour les familles et une complication dans la manière dont elles sont contraintes de gérer leur budget. La traversée d'une année ne se gère pas de la même façon, vous l'aurez compris, selon que l'on vit avec de l'épargne, en flux tendu, dans le trop peu, dans la grande pauvreté. Les critères à choisir pour le supplément d'âge doivent correspondre avant tout à ces 3 dernières catégories de ménages du point de vue du RWLP. Cela ne portera pas préjudice aux autres pour qui cette question n'est pas une préoccupation.

En conclusion, le RWLP souhaite :

- **le maintien nécessaire du supplément d'âge annuel versé au mois d'août ;**
- **la revalorisation des montants du supplément d'âge annuel afin que ceux-ci correspondent mieux aux besoins financiers réels des enfants et des familles, et ce si possible dans l'enveloppe actuelle lorsque l'enveloppe des allocations familiales pourra être refinancée ;**
- **ceci sans atteindre au financement global des allocations familiales dans toutes leurs composantes et donc sans les réduire mais en construisant le nouveau modèle basé sur une option de réduction des inégalités et donc de réduction de la pauvreté des enfants au travers de la famille.**

Pour le RWLP, les témoins du vécu/militants-tes, Pierre Doyen et Christine Mahy.

Contact : Pierre Doyen
p.doyen@rwlp.be
0499/250268.

⁸ <http://www.rwlp.be/index.php/ressources/medias/375-les-couts-de-la-non-gratuite-scolaire-bien-au-dela-du-portefeuille-edito-de-christine-mahy-dans-le-ligueur-aout-2015>